



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 43335

Texte de la question

M. Charles Cova souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur les rapports que peuvent avoir les entreprises privées avec l'administration. Cette dernière fait appel à des sociétés privées afin de réaliser des travaux ou assurer des prestations ou des services. Cette pratique constitue pour les entreprises des marchés importants. Ces contrats conclus avec des personnes publiques (Etat, régions, départements, communes) ne présentent pas pour autant toutes les garanties pour les entreprises. En effet, l'administration, centrale ou locale, a souvent du mal à s'acquitter de ses dettes dans des délais raisonnables. Des retards considérables dans le paiement peuvent conduire une entreprise à de fatales difficultés financières. Parce que l'Etat et les collectivités territoriales imposent à leurs créanciers des délais de règlement anormalement longs, il conviendrait de prendre des mesures efficaces. Celles-ci pourraient passer par des garanties d'exécution ou des moyens de coercition offerts aux entreprises créancières. Afin d'éviter une situation qui asphyxie trop souvent les entreprises, il souhaiterait connaître les mesures concrètes qu'il envisage de prendre.

Données clés

Auteur : [M. Cova Charles](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43335

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Ministère attributaire : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 1996, page 5137